

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Riotord (salle polyvalente),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Maryline SOUTRENON)

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **21**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **22**

- Pour : **22**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**
- Blanc : **0**
- Nul : **0**

Date de convocation :

Le 10 novembre 2022

Date d'affichage :

Le 10 novembre 2022

DELIBERATION N° :
DC/2022-11-14/10

OBJET DE LA SEANCE :
Piste athlétisme (Dunières)

Demande de subventions

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme MASSARDIER Céline.

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoir : M. CIBERT Gilles donne pouvoir à M. JURY Gilles.

M. JURY, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-03-22/03 du 22 mars 2021 approuvant le plan de mandat communautaire 2020-2026, comprenant notamment l'action « Etudier l'intérêt d'aménager une piste d'athlétisme à Dunières », et la délibération n° DC/2022-05-09/08 du 9 mai 2022 approuvant le projet de d'aménagement d'une piste d'athlétisme à Dunières considérant son intérêt communautaire.

Il rappelle que ce dossier a déjà fait l'objet d'un dépôt anticipé auprès des services de l'Etat pour la DETR 2023, toutefois le montant des subventions, notamment européennes, a dû être révisé.

M. JURY indique qu'il conviendrait de déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR), de la Région Auvergne – Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Loire concernant ce projet selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses HT	Recettes
Maitrise d'œuvre : 84 670 €	DETR 2023 : 250 000 €
	Région : 350 000 €
Travaux réhabilitation de la piste : 846 700 €	Département via CAP 43 : 100 000 €
	Autofinancement : 231 370 €
Total : 931 370 €	Total : Total : 931 370 €

M. JURY propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111410-DE
Reçu le 25/11/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés

- approuve le projet de réhabiliter la piste d'athlétisme de Dunières,

- approuve le plan de financement prévisionnel présenté :

Travaux :	846 700 € HT	Région :	350 000 €
MOE :	84 670 € HT	Etat (Detr) :	250 000 €
		Département :	100 000 €
		Autofinancement :	231 370 €
	<hr/>		<hr/>
	931 370 € HT		931 370 €

- sollicite de M. le Préfet de la Haute-Loire une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 pour financer ce projet,
- sollicite de M. le Président de la Région Auvergne – Rhône-Alpes une subvention régionale pour financer ce projet,
- sollicite de Mme la Présidente du Département de la Haute-Loire une subvention départementale pour financer ce projet,
- dit que les dépenses relatives à ce projet seront inscrites au budget primitif 2023,
- charge M. le Président de déposer les dossiers de demande de subvention correspondants,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111410-DE
Reçu le 25/11/2022

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le